

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital social de 45 570 621,90 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
R.C.S Paris 480 107 911

ASSEMBLEE DES ASSOCIES
DU
20 MAI 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, à 10 heures, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Monsieur Franck Saudo préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 911 412 438 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Forvis Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Christophe Berrard, Monsieur Eric Méresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique Central, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été adressés aux associés avec leur convocation :

- l'ordre du jour,
- le rapport de gestion du Président et ses annexes,
- le projet de texte des résolutions,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2024 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2024 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la séance ouverte et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 233 088 997,95 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation des résultats de l'exercice 2024 et fixation du dividende

L'Assemblée des associés, conformément à la proposition du Président, constatant que le bénéfice de 233 088 997,95 euros, augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 412 490,68 euros, porte le bénéfice distribuable à 233 501 488,63 euros, **décide** d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- au versement d'un dividende de 0,25 euros par action représentant la somme de 227 853 109,50 euros,
- au report à nouveau pour un montant de 5 235 888,45 euros.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> ¹
2023	0,06 euro	54 684 746,28 euros ²
2022	0,15 euro	136 711 865,70 euros ²
2021	0,17 euro	154 940 114,46 euros ²

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2024.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

¹ Nombre total d'actions de 911 412 438 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 1^{er} janvier 2020

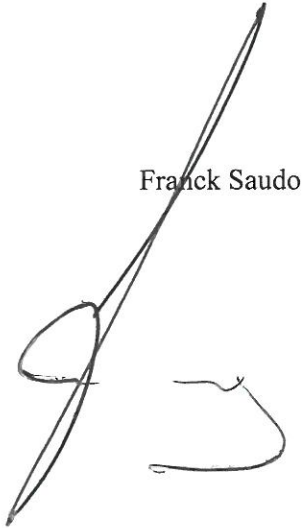
² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé pour servir ce que de droit.

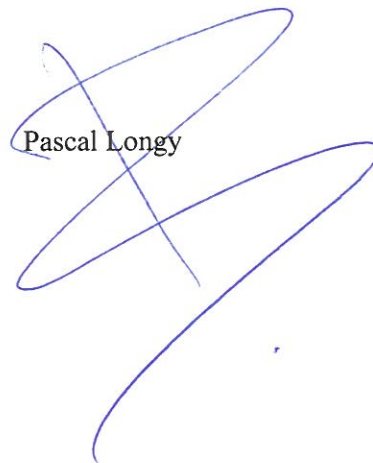
Le Président

Franck Saudo



Le Secrétaire

Pascal Longy



A. ETATS FINANCIERS

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 757 999	2 153 530
Production stockée		108 580	89 806
Production immobilisée		15 317	14 155
Transfert de charges d'exploitation	4.2	11 893	14 269
Reprises sur amortissements et provisions		58 753	78 880
Autres produits		33 686	25 176
Produits d'exploitation (1)		1 986 228	2 375 816
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(1 070 020)	(1 265 690)
Achats stockés d'approvisionnement		(504 598)	(609 867)
Matières premières		(504 598)	(609 867)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		22 862	26 193
Achats de sous-traitance		(222 368)	(265 593)
Achats non stockés de matières et fournitures		(100 707)	(112 953)
Services extérieurs		(265 209)	(303 470)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31 929)	(35 253)
Charges de personnel		(724 794)	(805 868)
Salaires et traitements		(452 212)	(505 324)
Charges sociales		(272 582)	(300 544)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(143 831)	(158 464)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(48 941)	(52 300)
Sur actif circulant: dépréciations		(22 438)	(24 260)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(72 452)	(81 904)
Autres charges		(10 589)	(11 720)
Charges d'exploitation (2)		(1 981 163)	(2 276 995)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		5 065	98 821
Produits financiers		55 591	166 148
Charges financières		(35 997)	(44 295)
Résultat financier	4.3	19 594	121 853
Résultat courant (avant impôts)		24 659	220 674
Produits exceptionnels		20 090	22 517
Charges exceptionnelles		(19 935)	(21 753)
Résultat exceptionnel	4.4	155	764
Participation des salariés		(6 253)	(12 388)
Impôts sur les bénéfices	4.5	33 224	24 039
Total des produits		2 061 909	2 564 481
Total des charges		(2 010 124)	(2 331 392)
Bénéfice / (Perte) net(te)		51 785	233 089

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	39 409	342 733	73 278	269 455
Fonds commercial		15 216	15 216	-	15 216
Autres immobilisations incorporelles		24 193	327 517	73 278	254 239
Immobilisations corporelles	3.1	284 879	985 629	670 385	315 244
Immobilisations financières	3.1	703 777	877 936	39 300	838 636
Titres de participations		696 036	797 483	33 069	764 414
Autres immobilisations financières		7 741	80 453	6 231	74 222
Total Actif immobilisé		1 028 065	2 206 298	782 963	1 423 335
Stocks et en-cours	3.2	706 781	898 325	78 179	820 146
Avances et acomptes versés	3.3	22 378	38 543	-	38 543
Créances clients et comptes rattachés	3.3	1 216 527	1 242 853	15 711	1 227 142
Autres créances	3.3	289 215	287 529	1 771	285 758
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	234	4 901	-	4 901
Charges constatées d'avance	3.6	6 480	10 825	-	10 825
Total Actif circulant		2 241 615	2 482 976	95 661	2 387 315
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	216	-	216
Total actif		3 269 680	4 689 490	878 624	3 810 866

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	362 687	363 357
Provisions réglementées	3.8	90 685	94 697
Résultat de l'exercice	3.8	51 785	233 089
Capitaux propres		550 728	736 714
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	257 464	286 249
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	806 368	1 066 239
Avances et acomptes reçus	3.10	991 728	1 017 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	256 542	253 855
Autres dettes	3.10	308 013	344 126
Produits constatés d'avance	3.12	98 837	105 943
Dettes financières, d'exploitation et diverses		2 718 952	3 073 611
Ecart de conversion - Passif	3.13	-	541
Total passif		3 269 680	3 810 866

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3810866 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 233089 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Situation au regard des événements 2024

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2024.

Safran Electronics & Defense a suspendu depuis le début de la guerre toutes ses exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

Le contexte inflationniste perdure sur 2024 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

La perturbation de l'environnement supply chain dans le secteur aéronautique se poursuit avec des difficultés à résorber les retards client qui perdurent.

1. FUSION-ABSORPTION DES SOCIETES ACTUATION ET COCKPIT SOLUTIONS

Safran Electronics & Defense a absorbé par voie de fusion en date 30 juin 2024 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024), une de ses filiales détenues à 100% qui est Financière Orolia, société holding des sociétés Orolia.

Cette fusion a été réalisée dans le cadre de la poursuite des activités de réorganisation à l'issue de l'acquisition du groupe Orolia par Safran Electronics & Defense en 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense a également absorbé par fusion en date du 1er juillet 2024 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024), deux de ses filiales détenues à 100% qui sont Safran Data Systems Investment et SCI GP2.

Safran Data Systems Investment était détentrice à 100% de Safran Data Systems France qui est désormais rattachée directement à Safran Electronics & Defense.

La SCI GP2 était détenue par Syrlinks, filiale à 100% de Safran Electronics & Defense. La SCI GP2 détenait un immeuble situé à Cesson Sévigné financé par un emprunt et sa principale activité était de louer ce bâtiment à Syrlinks.

Safran Electronics & Defense a racheté le 06 mai 2024, les 10 000 parts de la SCI GP2 à Syrlinks avant de la fusionner, pour un prix d'acquisition de 3 285 KE correspondant à la valeur réelle des parts.

Les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été apportés à Safran Electronics & Defense à leur valeur comptable.

Ces 3 opérations de fusion ont donné lieu à :

- un mali de fusion de 392 237 KE pour Financière Orolia, dont 166 514 KE ont été affectés en actif sous-jacent (+value latente) Titres de participation et 225 723 KE en fonds de commerce ;
- un boni de fusion de 28 956 KE pour Safran Data Systems Investment, dont 25 601 KE ont été affectés en produits financiers et 3 355 KE en capitaux propres ;
- un mali de fusion de 2 971 KE pour SCI GP2, dont 2 705 KE ont été affectés en actif sous-jacent (+value latente) constructions et 266 KE en fonds de commerce.

2 . CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Safran Electronics & Defense avait comptabilisé une dépréciation de stock pour 0.5 millions d'euros à fin 2022.

3. PROJET DE RESTRUCTURATION

L'activité MRO située à Massy Ampère va être transférée progressivement sur les sites de Fougères et Montluçon. L'objectif de cette réorganisation est une mutualisation des investissements industriels avec les usines de production série et la colocalisation des expertises métiers de manière transverse entre neuf et MRO (électronique à Fougères, mécanique à Montluçon,...)

160 personnes sont concernées par ce transfert d'activité.

L'accord RCC a été validé par la DRIEETS en Octobre 2023.

Une provision pour restructuration de 6.9 ME avait été comptabilisée dans les comptes 2023 destinée à couvrir les mesures d'accompagnement de 160 personnes (départs à la retraite, mobilités, cessations anticipées d'activité). La provision a été ramenée à 5 ME à fin décembre 2024 et concerne 94 personnes.

4. INVESTISSEMENTS DURABLES ET AUTRES DEPENSES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Safran Electronics & Defense a signé sur 2023 trois contrats de location-vente et de maintenance avec le fournisseur IDEX pour des installations de panneaux photovoltaïques sur les parkings des sites de Fougères, Poitiers et Montluçon pour une mise en exploitation reportée à 2025.

Les contrats ont une durée de 25 ans à partir de la date de début d'exploitation et SED deviendra propriétaire des centrales photovoltaïques pour un euro symbolique au terme de la durée du contrat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**Acquisitions au cours de l'année 2024**

En 2024, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- Acquisition de la société **Preligens**, société française reconnue comme un des leaders des solutions basées sur l'intelligence artificielle pour l'analyse d'images satellites à haute résolution, les vidéos FMV (Full Motion Video) et les signaux acoustiques, permettant la détection et l'identification automatiques d'objets présentant un intérêt (notamment militaire). La société a été renommée **Safran.AI SAS**.
- Projet d'acquisition « Sherman »

Sherman est le nom du projet d'acquisition par Safran USA des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace (groupe Raytheon Technologies), des produits à fort contenu technologique et critiques pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères.

Safran et Collins ont signé un accord le 21 Juillet 2023 et continuent à travailler pour un transfert formel des activités fin 1^{er} semestre 2025.

Cette activité emploie environ 3 700 personnes réparties sur huit sites en Europe (France, Royaume-Uni, Italie, Pologne) et en Asie, avec des ressources en ingénierie et MRO (maintenance et réparation).

Elle devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 1,8 Md\$ et un EBITDA de 130 M\$ en 2025 (Estimations de Safran).

Cette acquisition est majeure : elle viendra compléter le portefeuille de SED dans les fonctions critiques de commandes de vol et d'actionnement et fera changer la Société d'échelle en lui donnant environ 18% de parts de marché contre 3% actuellement.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2024).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la Société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à huit ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 4 937 KE sur 2024.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.3.1. Amortissements**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires et les frais d'approvisionnement, en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués selon le système des coûts standard. Les écarts constatés entre coûts réels et coûts standard sont réintégrés aux valeurs stockés sur la base de la durée des cycles de production.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.7. DISPONIBILITES**

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux ILT (Incentives Long Terme), AGA (Attribution d'Actions Gratuites), médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.12. OPERATIONS EN DEVICES**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 15 Juin 2023.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29/06/2023 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2023, 2024 et 2025.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	77 841	1 704	541	(851)	79 235
Fonds de commerce et droit au bail	25 638	231 789	-	-	257 427
Autres immobilisations incorporelles	-	(1)	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles en cours	6 150	211	-	(289)	6 072
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	109 629	233 703	541	(1 140)	342 733
Terrains	15 919	1 355	-	(418)	16 856
Constructions	222 778	9 027	8 036	(663)	239 178
Installations, matériel, outillages	540 012	20 679	18 323	(6 778)	572 236
Autres immobilisations corporelles	74 186	6 422	2 192	(5 110)	77 690
Immobilisations corporelles en cours	65 502	43 265	(29 092)	(15)	79 660
Avances et acomptes	-	9	-	-	9
Immobilisations corporelles	918 397	80 757	(541)	(12 984)	985 629
Participations financières	721 895	79 355	-	(3 767)	797 483
Créances rattachées à des participations	6 796	16 562	-	-	23 358
Autres titres immobilisés	60	-	-	(3)	57
Prêts	-	47 239	-	-	47 239
Autres immobilisations financières	895	8 904	-	-	9 799
Immobilisations financières	729 646	152 060	-	(3 770)	877 936

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Amortissements

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	65 632	3 315	584	-	(841)	68 690
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	66 478	3 315	584	-	(841)	69 536
Terrains	4 785	244	5	-	-	5 034
Constructions	129 316	12 000	529	-	(687)	141 158
Installations, matériel, outillages	430 335	31 052	-	-	(6 695)	454 692
Autres immobilisations corporelles	68 447	5 533	9	-	(5 015)	68 974
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	632 883	48 829	543	-	(12 397)	669 858

Dépréciations

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	635	-	-	-	(108)	527
Dépréciations immobilisations financières	25 869	1 000	16 431	-	(4 000)	39 300
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	30 246	1 000	16 431	-	(4 108)	43 569

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2024 concernent les titres de la Société Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 1 000 KE.

Les reprises concernent les Sociétés, Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 3 000 KE et Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 1 000 KE.

Suite à la fusion avec les sociétés Financière Orolia et Safran Data Systems Investement, les titres comptabilisés en valeur brute pour respectivement 418 740 KE et 21 924 KE ont été éliminés.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Astérios	France	2500	(2 623,9)	100,0	6 193,2	4 943,2	-	-	6 590,5	552,6	-
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,32	275,4	100,0	2,3	2,3	-	-	0,0	(64,7)	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	45,3	NC	100,0	37,3	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 698,2	(2 120,2)	100,0	9 919,4	8 882,0	-	-	22 329,2	(1 775,6)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	11 800,1	5 267,5	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	40 682,4	3 817,3	1 009,5
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	6 497,0	100,0	8 355,3	8 355,0	-	-	48 151,0	4 610,0	3 659,2
- Safran Sensing Technologies Switzerland SA	Suisse	10 081,3	17 730,1	100,0	26 159,3	24 283,0	-	-	20 137,3	7 138,0	-
- Safran Vectronix AG Suisse	Suisse	4 036,3	91 737,2	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	136 375,5	14 994,9	115 514,8
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	22 500,0	192 839,0	50,0	34 689,0	34 689,0	-	-	196 478,0	2 604,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Peray)	France	2 501,0	4 426,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	41 024,0	2 654,0	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 294,1	10 052,1	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	60 144,4	3 198,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 125,9	952,2	100,0	14 227,9	3 750,0	-	-	0,0	73,9	-
- Sagem USA Inc	USA	35 027,9	49 949,0	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	(1 051,8)	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	950,0	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 399,0	1 543,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	10 061,0	1 543,0	4 800,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	130,7	NC	100,0	151,4	151,4	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	326,4	612,0	100,0	400,0	400,0	-	-	3 311,5	557,8	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	127,9	NC	100,0	108,9	108,9	-	-	NC	NC	-
- Safran Data Systems	France	15 747,0	62 619,0	100,0	18 330,0	18 330,0	-	-	194 403,0	23 824,0	-
- Safran Data Systems GMBH	Allemagne	11 000,0	12 630,0	100,0	11 039,0	11 039,0	-	-	16 777,0	2 886,0	-
- Safran Data Systems India Private LTD	Inde	100,1	NC	100,0	5 051,6	5 051,6	-	-	13 440,2	NC	-
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	765,3	NC	100,0	3 600,0	1 000,0	-	-	NC	NC	-
- Sensoror	Norvège	11 723,2	NC	100,0	22 631,5	22 631,5	-	-	NC	NC	-
- Strylinks	France	1 000,0	NC	100,0	38 821,7	38 821,7	-	-	NC	NC	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	194 649	31 524	163 125	224 182	32 623	191 559
Produits finis	299 168	21 998	277 170	339 623	21 941	317 682
En-cours de production	288 513	22 027	266 486	334 520	23 615	310 905
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	782 330	75 549	706 781	898 325	78 179	820 146

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	38 543	38 543	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 242 853	622 054	620 799	-
Créances fiscales et sociales	140 284	140 284	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 421 680	800 881	620 799	-
Créances diverses	147 245	80 609	66 636	-
Charges constatées d'avance	10 825	10 825	-	-
Ecart de conversion actif	216	216	-	-
Autres créances	158 286	91 650	66 636	-
Dépréciations	(17 482)	(17 482)	-	-
Total	1 562 484	875 049	687 435	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	234	4 901
Valeur mobilières de placement et disponibilités	234	4 901

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	784 684	1 512 812
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	4 540	7 210
Total	789 224	1 520 022

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 621 Meuros contre 686 Meuros au 31 décembre 2023.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Les écarts de conversion actif s'élèvent pour un montant de 216 KE suite à la fusion sur 2024 de Financière Orolia et Safran Electronics & Defense.

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	45 571	-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	362 687	(2 899)	28 956	(25 387)	363 357
Primes d'émission de fusion, d'apport	342 702	-	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	10 114	(2 899)	28 742	(25 387)	10 570
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	5 313	-	214	-	5 527
Provisions réglementées	90 685	-	5 755	(1 743)	94 697
Résultat de l'exercice	51 785	(51 785)	233 089	-	233 089
Total	550 728	(54 684)	267 800	(27 130)	736 714



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 480 107 911

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée des associés de la société SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature numérique

20/5/2025

Christophe Berrard

Associé

Signé par :

66BAB5D7E1B7454...

contr



PLAQUETTE SOCIALE
2024

Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense

2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice.....	8
2. Principes comptables.....	11
3. Notes sur le Bilan	21
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	33
5. Autres éléments d'information.....	35

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 757 999	2 153 530
Production stockée		108 580	89 806
Production immobilisée		15 317	14 155
Transfert de charges d'exploitation	4.2	11 893	14 269
Reprises sur amortissements et provisions		58 753	78 880
Autres produits		33 686	25 176
Produits d'exploitation (1)		1 986 228	2 375 816
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(1 070 020)	(1 265 690)
Achats stockés d'approvisionnement		(504 598)	(609 867)
Matières premières		(504 598)	(609 867)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		22 862	26 193
Achats de sous-traitance		(222 368)	(265 593)
Achats non stockés de matières et fournitures		(100 707)	(112 953)
Services extérieurs		(265 209)	(303 470)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31 929)	(35 253)
Charges de personnel		(724 794)	(805 868)
Salaires et traitements		(452 212)	(505 324)
Charges sociales		(272 582)	(300 544)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(143 831)	(158 464)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(48 941)	(52 300)
Sur actif circulant: dépréciations		(22 438)	(24 260)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(72 452)	(81 904)
Autres charges		(10 589)	(11 720)
Charges d'exploitation (2)		(1 981 163)	(2 276 995)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		5 065	98 821
Produits financiers		55 591	166 148
Charges financières		(35 997)	(44 295)
Résultat financier	4.3	19 594	121 853
Résultat courant (avant impôts)		24 659	220 674
Produits exceptionnels		20 090	22 517
Charges exceptionnelles		(19 935)	(21 753)
Résultat exceptionnel	4.4	155	764
Participation des salariés		(6 253)	(12 388)
Impôts sur les bénéfices	4.5	33 224	24 039
Total des produits		2 061 909	2 564 481
Total des charges		(2 010 124)	(2 331 392)
Bénéfice / (Perte) net(te)		51 785	233 089

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	39 409	342 733	73 278	269 455
Fonds commercial		15 216	15 216	-	15 216
Autres immobilisations incorporelles		24 193	327 517	73 278	254 239
Immobilisations corporelles	3.1	284 879	985 629	670 385	315 244
Immobilisations financières	3.1	703 777	877 936	39 300	838 636
Titres de participations		696 036	797 483	33 069	764 414
Autres immobilisations financières		7 741	80 453	6 231	74 222
Total Actif immobilisé		1 028 065	2 206 298	782 963	1 423 335
Stocks et en-cours	3.2	706 781	898 325	78 179	820 146
Avances et acomptes versés	3.3	22 378	38 543	-	38 543
Créances clients et comptes rattachés	3.3	1 216 527	1 242 853	15 711	1 227 142
Autres créances	3.3	289 215	287 529	1 771	285 758
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	234	4 901	-	4 901
Charges constatées d'avance	3.6	6 480	10 825	-	10 825
Total Actif circulant		2 241 615	2 482 976	95 661	2 387 315
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	216	-	216
Total actif		3 269 680	4 689 490	878 624	3 810 866

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	362 687	363 357
Provisions réglementées	3.8	90 685	94 697
Résultat de l'exercice	3.8	51 785	233 089
Capitaux propres		550 728	736 714
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	257 464	286 249
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	806 368	1 066 239
Avances et acomptes reçus	3.10	991 728	1 017 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	256 542	253 855
Autres dettes	3.10	308 013	344 126
Produits constatés d'avance	3.12	98 837	105 943
Dettes financières, d'exploitation et diverses		2 718 952	3 073 611
Ecart de conversion - Passif	3.13	-	541
Total passif		3 269 680	3 810 866

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3810866 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 233089 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Situation au regard des évènements 2024

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2024.

Safran Electronics & Defense a suspendu depuis le début de la guerre toutes ses exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

Le contexte inflationniste perdure sur 2024 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

La perturbation de l'environnement supply chain dans le secteur aéronautique se poursuit avec des difficultés à résorber les retards client qui perdurent.

1. FUSION-ABSORPTION DES SOCIETES ACTUATION ET COCKPIT SOLUTIONS

Safran Electronics & Defense a absorbé par voie de fusion en date 30 juin 2024 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024), une de ses filiales détenues à 100% qui est Financière Orolia, société holding des sociétés Orolia.

Cette fusion a été réalisée dans le cadre de la poursuite des activités de réorganisation à l'issue de l'acquisition du groupe Orolia par Safran Electronics & Defense en 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense a également absorbé par fusion en date du 1er juillet 2024 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024), deux de ses filiales détenues à 100% qui sont Safran Data Systems Investment et SCI GP2.

Safran Data Systems Investment était détentrice à 100% de Safran Data Systems France qui est désormais rattachée directement à Safran Electronics & Defense.

La SCI GP2 était détenue par Syrlinks, filiale à 100% de Safran Electronics & Defense. La SCI GP2 détenait un immeuble situé à Cesson Sévigné financé par un emprunt et sa principale activité était de louer ce bâtiment à Syrlinks.

Safran Electronics & Defense a racheté le 06 mai 2024, les 10 000 parts de la SCI GP2 à Syrlinks avant de la fusionner, pour un prix d'acquisition de 3 285 KE correspondant à la valeur réelle des parts.

Les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été apportés à Safran Electronics & Defense à leur valeur comptable.

Ces 3 opérations de fusion ont donné lieu à :

- un mali de fusion de 392 237 KE pour Financière Orolia, dont 166 514 KE ont été affectés en actif sous-jacent (+value latente) Titres de participation et 225 723 KE en fonds de commerce ;
- un boni de fusion de 28 956 KE pour Safran Data Systems Investment, dont 25 601 KE ont été affectés en produits financiers et 3 355 KE en capitaux propres ;
- un mali de fusion de 2 971 KE pour SCI GP2, dont 2 705 KE ont été affectés en actif sous-jacent (+value latente) constructions et 266 KE en fonds de commerce.

2 . CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Safran Electronics & Defense avait comptabilisé une dépréciation de stock pour 0.5 millions d'euros à fin 2022.

3. PROJET DE RESTRUCTURATION

L'activité MRO située à Massy Ampère va être transférée progressivement sur les sites de Fougères et Montluçon. L'objectif de cette réorganisation est une mutualisation des investissements industriels avec les usines de production série et la colocalisation des expertises métiers de manière transverse entre neuf et MRO (électronique à Fougères, mécanique à Montluçon,...)

160 personnes sont concernées par ce transfert d'activité.

L'accord RCC a été validé par la DRIEETS en Octobre 2023.

Une provision pour restructuration de 6.9 ME avait été comptabilisée dans les comptes 2023 destinée à couvrir les mesures d'accompagnement de 160 personnes (départs à la retraite, mobilités, cessations anticipées d'activité). La provision a été ramenée à 5 ME à fin décembre 2024 et concerne 94 personnes.

4. INVESTISSEMENTS DURABLES ET AUTRES DEPENSES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Safran Electronics & Defense a signé sur 2023 trois contrats de location-vente et de maintenance avec le fournisseur IDEX pour des installations de panneaux photovoltaïques sur les parkings des sites de Fougères, Poitiers et Montluçon pour une mise en exploitation reportée à 2025.

Les contrats ont une durée de 25 ans à partir de la date de début d'exploitation et SED deviendra propriétaire des centrales photovoltaïques pour un euro symbolique au terme de la durée du contrat.

Acquisitions au cours de l'année 2024

En 2024, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- Acquisition de la société **Preligens**, société française reconnue comme un des leaders des solutions basées sur l'intelligence artificielle pour l'analyse d'images satellites à haute résolution, les vidéos FMV (Full Motion Video) et les signaux acoustiques, permettant la détection et l'identification automatiques d'objets présentant un intérêt (notamment militaire). La société a été renommée **Safran.AI SAS**.
- Projet d'acquisition « Sherman »

Sherman est le nom du projet d'acquisition par Safran USA des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace (groupe Raytheon Technologies), des produits à fort contenu technologique et critiques pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères.

Safran et Collins ont signé un accord le 21 Juillet 2023 et continuent à travailler pour un transfert formel des activités fin 1^{er} semestre 2025.

Cette activité emploie environ 3 700 personnes réparties sur huit sites en Europe (France, Royaume-Uni, Italie, Pologne) et en Asie, avec des ressources en ingénierie et MRO (maintenance et réparation).

Elle devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 1,8 Md\$ et un EBITDA de 130 M\$ en 2025 (Estimations de Safran).

Cette acquisition est majeure : elle viendra compléter le portefeuille de SED dans les fonctions critiques de commandes de vol et d'actionnement et fera changer la Société d'échelle en lui donnant environ 18% de parts de marché contre 3% actuellement.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2024).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la Société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à huit ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 4 937 KE sur 2024.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.3.1. Amortissements**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires et les frais d'approvisionnement, en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués selon le système des coûts standard. Les écarts constatés entre coûts réels et coûts standard sont réintégréés aux valeurs stockés sur la base de la durée des cycles de production.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.7. DISPONIBILITES**

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux ILT (Incentives Long Terme), AGA (Attribution d'Actions Gratuites), médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**2.12. OPERATIONS EN DEVICES**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 15 Juin 2023.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29/06/2023 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2023, 2024 et 2025.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	77 841	1 704	541	(851)	79 235
Fonds de commerce et droit au bail	25 638	231 789	-	-	257 427
Autres immobilisations incorporelles	-	(1)	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles en cours	6 150	211	-	(289)	6 072
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	109 629	233 703	541	(1 140)	342 733
Terrains	15 919	1 355	-	(418)	16 856
Constructions	222 778	9 027	8 036	(663)	239 178
Installations, matériel, outillages	540 012	20 679	18 323	(6 778)	572 236
Autres immobilisations corporelles	74 186	6 422	2 192	(5 110)	77 690
Immobilisations corporelles en cours	65 502	43 265	(29 092)	(15)	79 660
Avances et acomptes	-	9	-	-	9
Immobilisations corporelles	918 397	80 757	(541)	(12 984)	985 629
Participations financières	721 895	79 355	-	(3 767)	797 483
Créances rattachées à des participations	6 796	16 562	-	-	23 358
Autres titres immobilisés	60	-	-	(3)	57
Prêts	-	47 239	-	-	47 239
Autres immobilisations financières	895	8 904	-	-	9 799
Immobilisations financières	729 646	152 060	-	(3 770)	877 936

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Amortissements

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	65 632	3 315	584	-	(841)	68 690
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	66 478	3 315	584	-	(841)	69 536
Terrains	4 785	244	5	-	-	5 034
Constructions	129 316	12 000	529	-	(687)	141 158
Installations, matériel, outillages	430 335	31 052	-	-	(6 695)	454 692
Autres immobilisations corporelles	68 447	5 533	9	-	(5 015)	68 974
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	632 883	48 829	543	-	(12 397)	669 858

Dépréciations

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	635	-	-	-	(108)	527
Dépréciations immobilisations financières	25 869	1 000	16 431	-	(4 000)	39 300
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	30 246	1 000	16 431	-	(4 108)	43 569

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2024 concernent les titres de la Société Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 1 000 KE.

Les reprises concernent les Sociétés, Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 3 000 KE et Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 1 000 KE.

Suite à la fusion avec les sociétés Financière Orolia et Safran Data Systems Investement, les titres comptabilisés en valeur brute pour respectivement 418 740 KE et 21 924 KE ont été éliminés.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Tableau des filiales et participations

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Astérios	France	2500	(2 623,9)	100,0	6 193,2	4 943,2	-	-	6 590,5	552,6	-
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,32	275,4	100,0	2,3	2,3	-	-	0,0	(64,7)	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	45,3	NC	100,0	37,3	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 698,2	(2 120,2)	100,0	9 919,4	8 882,0	-	-	22 329,2	(1 775,6)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	11 800,1	5 267,5	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	40 682,4	3 817,3	1 009,5
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	6 497,0	100,0	8 355,3	8 355,0	-	-	48 151,0	4 610,0	3 659,2
- Safran Sensing Technologies Switzerland SA	Suisse	10 081,3	17 730,1	100,0	26 159,3	24 283,0	-	-	20 137,3	7 138,0	-
- Safran Vectronix AG Suisse	Suisse	4 036,3	91 737,2	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	136 375,5	14 994,9	115 514,8
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	22 500,0	192 839,0	50,0	34 689,0	34 689,0	-	-	196 478,0	2 604,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	4 426,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	41 024,0	2 654,0	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 294,1	10 052,1	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	60 144,4	3 198,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 125,9	952,2	100,0	14 227,9	3 750,0	-	-	0,0	73,9	-
- Sagem USA Inc	USA	35 027,9	49 949,0	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	(1 051,8)	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	950,0	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 399,0	1 543,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	10 061,0	1 543,0	4 800,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	130,7	NC	100,0	151,4	151,4	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	326,4	612,0	100,0	400,0	400,0	-	-	3 311,5	557,8	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	127,9	NC	100,0	108,9	108,9	-	-	NC	NC	-
- Safran Data Systems	France	15 747,0	62 619,0	100,0	18 330,0	18 330,0	-	-	194 403,0	23 824,0	-
- Safran Data Systems GMBH	Allemagne	11 000,0	12 630,0	100,0	11 039,0	11 039,0	-	-	16 777,0	2 886,0	-
- Safran Data Systems India Private LTD	Inde	100,1	NC	100,0	5 051,6	5 051,6	-	-	13 440,2	NC	-
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	765,3	NC	100,0	3 600,0	1 000,0	-	-	NC	NC	-
- Sensoror	Norvège	11 723,2	NC	100,0	22 631,5	22 631,5	-	-	NC	NC	-
- Syrlinks	France	1 000,0	NC	100,0	38 821,7	38 821,7	-	-	NC	NC	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Safran Electronics & Defense Services Beacons SAS	France	2 000,0	18 559,0	100,0	8 002,3	8 002,3	-		23 589,0	3 629,0	2 041,2
- Safran Trusted 4D Canada Inc	Canada	2 513,3	(1 506,2)	100,0	4 719,1	4 719,1	2 317,6		4 452,8	1 570,4	
- Safran Trusted 4D SAS	France	2 815,0	12 315,0	100,0	3 097,6	3 097,6			25 062,0	2 263,0	4 821,0
- Safran Trusted 4D Inc	Suisse	1,0	16 672,1	100,0	7 454,9	7 454,9	9 000,0		38 279,2	(4 265,6)	
- Safran Electronics & Defanse Spain S.L.U.	Espagne	30,0	9 134,0	100,0	18 768,1	18 768,1			10 027,0	2 000,0	
- Safran Timing Technologie SA	Suisse	2 348,9	14 708,2	100,0	1 900,0	1 900,0			31 164,0	2 426,2	
- Safran Spacecraft Propulsion	France	3 526,0	21 575,0	100,0	28 236,0	28 236,0			40 297,0	1 032,0	
- Safran AI (Préligens)	France	1 248,0	29 546,0	100,0	249 822,0	249 822,0	11,7		13 529,0	948,0	
- Safran Electronics & Defense UK		1,2	NC	100,0	0,0	0,0			NC	NC	
- Orolia Fleet Management LLC		memberShip	NC	100,0	10 210,4	-	4 143,5		NC	NC	
	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- Vision for Optronics & Navigation LLC		563,9	NC	49,0	549,7	549,8			NC	NC	
- Quasar		152,1	NC	10,0	1 996,0	1 996,0			NC	NC	
- RS Alliance	Russie	1 260,4	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	100,0	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	140,0
- AES	Allemagne	50,0	4 006,5	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	25 421,7	(353,1)	
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	375,0	-	NC	NC	135,1
- HMS LASER	France	10,0	NC	50,0	5,0	5,0	2 010,0		NC	NC	

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	194 649	31 524	163 125	224 182	32 623	191 559
Produits finis	299 168	21 998	277 170	339 623	21 941	317 682
En-cours de production	288 513	22 027	266 486	334 520	23 615	310 905
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	782 330	75 549	706 781	898 325	78 179	820 146

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	38 543	38 543	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 242 853	622 054	620 799	-
Créances fiscales et sociales	140 284	140 284	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 421 680	800 881	620 799	-
Créances diverses	147 245	80 609	66 636	-
Charges constatées d'avance	10 825	10 825	-	-
Ecart de conversion actif	216	216	-	-
Autres créances	158 286	91 650	66 636	-
Dépréciations	(17 482)	(17 482)	-	-
Total	1 562 484	875 049	687 435	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	234	4 901
Valeur mobilières de placement et disponibilités	234	4 901

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	784 684	1 512 812
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	4 540	7 210
Total	789 224	1 520 022

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 621 Meuros contre 686 Meuros au 31 décembre 2023.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Les écarts de conversion actif s'élèvent pour un montant de 216 KE suite à la fusion sur 2024 de Financière Orolia et Safran Electronics & Defense.

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	45 571	-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	362 687	(2 899)	28 956	(25 387)	363 357
Primes d'émission de fusion, d'apport	342 702	-	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	10 114	(2 899)	28 742	(25 387)	10 570
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	5 313	-	214	-	5 527
Provisions réglementées	90 685	-	5 755	(1 743)	94 697
Résultat de l'exercice	51 785	(51 785)	233 089	-	233 089
Total	550 728	(54 684)	267 800	(27 130)	736 714

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2023	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2024
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	84 523	(41)	15 594	-	(12 330)	87 746
Autres provisions réglementées	6 162	156	3 492	-	(2 859)	6 951
Total provisions réglementées	90 685	115	19 086	-	(15 189)	94 697
Garanties de fonctionnement	31 460		10 012	-	(3 629)	37 843
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	41 332		12 499	-	(9 588)	44 243
Engagements de retraite et assimilés	82 011	51	8 864	-	(6 657)	84 269
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	14 397		10 713	-	(1 301)	23 809
Litiges	1 687		4 552	-	(571)	5 668
Autres	86 577	2 267	37 650	(8 135)	(27 942)	90 417
Total provisions pour risques et charges	257 464	2 318	84 290	(8 135)	(49 688)	286 249
Résultat d'exploitation			81 620	8 135	49 688	
Résultat financier			2 670	-	-	
Résultat exceptionnel			19 086	-	15 189	
Total			103 376	8 135	64 877	

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(80 575)	(83 695)	-	(83 695)
Valeur de marché des actifs de couverture	(244)	(249)	(249)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(80 331)	(83 446)	249	(83 695)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	7 769	9 059	58	9 001
Engagements provisionnés au bilan	(72 562)	(74 387)	307	(74 694)
Coût des services rendus	4 467	4 672	-	4 672
Coût financier	2 541	2 385	-	2 385
Amortissement des écarts actuariels	528	328	(151)	479
Charge	7 536	7 385	(151)	7 536
Rendement attendu des actifs de couverture	(9)	(10)	(10)	-
Prestations payées	(5 087)	(5 550)	-	(5 550)
Variation de provision - dotation (reprise)	2 440	1 825	(161)	1 986

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2024	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 049 193	1 048 123	705	365
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	17 046	4 065	356	12 625
Dépôts et cautionnements reçus	350	350	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	15 029	2 048	356	12 625
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 667	1 667	-	-
Dettes financières	1 066 239	1 052 188	1 061	12 990
Avances et acomptes reçus sur des encours	1 017 199	1 017 199	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 236	247 236	-	-
Dettes fiscales et sociales	279 968	279 968	-	-
Autres dettes d'exploitation	64 158	64 158	-	-
Dettes d'exploitation	1 608 561	1 608 561	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 619	6 619	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	2 681 419	2 667 368	1 061	12 990
Produits constatés d'avance	105 943	14 120	91 625	198
Total	2 787 362	2 681 488	92 686	13 188

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	858	1 667
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 931	217 775
Dettes fiscales et sociales	163 734	176 617
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 298	5 425
Autres dettes	-	-
Total	331 821	401 484

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 105.943 K€ contre 98.837 K€ en 2023 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 90.752 K€ contre 89.417 K€ en 2023, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif s'élèvent pour un montant de 541 KE suite à la fusion sur 2024 de Financière Orolia et Safran Electronics & Defense.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Première monte, produits et prestations associés	1 232 625	1 528 110
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	314 894	386 340
Ventes d'études	202 147	236 202
Autres	8 333	2 878
Total	1 757 999	2 153 530

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
France	990 454	1 240 170
Export	767 545	913 360
Total	1 757 999	2 153 530

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 14.269 K€.

En 2024, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 9.244 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	46 635	132 122
Intérêts et produits assimilés	774	28 023
Reprise de provision des titres de participation	7 330	4 000
Autres reprises de provisions financières	-	611
Différences positives de change	852	1 392
Produits financiers	55 591	166 148
Dépréciations des titres de participation	(1 250)	(1 000)
Autres dotations aux provisions financières	(2 934)	(2 778)
Intérêts et charges assimilés	(30 348)	(39 083)
Différences négatives de change	(1 465)	(1 434)
Charges financières	(35 997)	(44 295)
Résultat financier	19 594	121 853

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	(4 491)	(3 897)
Produits sur opérations de gestion	6 856	4 490
Produits sur opérations en capital	713	2 837
Charges sur opérations de gestion	(575)	(1 894)
Charges sur opérations en capital	(2 348)	(772)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	155	764

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	220 674	-	220 674
Exceptionnel	764	-	764
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	24 039	24 039
Participation	(12 388)	-	(12 388)
Total	209 050	24 039	233 089
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 33.360 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant de la base du déficit reportable est de 378 498 191 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements sociaux	(19)	(195)
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	99 649	99 684
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	548	523
Autres engagements	151 132	160 774
Total	251 310	260 786

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	365
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	437	365

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie pour 11.277 KE.

Engagements hors bilan donnés

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions		-		-
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	-	-	-	-	-	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**5.1.2. Autres engagements commerciaux**

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.12 USD

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2025 : 1 EUR = 1.12 USD
- 2026 le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran
- 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 27.591 K€.

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2023	31.12.2024
Ingénieurs et cadres	4 150	4 657
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 420	2 515
Ouvriers	955	1 070
Effectif salarié	7 525	8 242
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	7 525	8 242

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2024 ressortent à 448 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE